



## Campagne d'inscription 2024-2025

Préparation des documents en format PDF

<input type="checkbox"/>	Photo récente de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Passeport du père
<input type="checkbox"/>	Passeport de la mère
<input type="checkbox"/>	Passeport de l'enfant
<input type="checkbox"/>	Iqama du père <b>sinon</b> visa de regroupement familial à titre provisoire du père
<input type="checkbox"/>	Iqama de la mère <b>sinon</b> visa de regroupement familial à titre provisoire de la mère
<input type="checkbox"/>	Iqama de l'enfant <b>sinon</b> visa de regroupement familial à titre provisoire de l'enfant
<input type="checkbox"/>	<b><u>Au cas où la procédure d'obtention d'iqama n'a pas encore été lancée, prière de remplir, signer et télécharger sur la plateforme en ligne la 'lettre d'engagement iqama'</u></b>
<input type="checkbox"/>	Livret de famille <b>ou</b> extrait d'état civil familial <b>ou</b> dossier de famille <b>ou</b> extrait des registres de l'état civil récent ( <b>moins de 3 mois</b> ) comprenant les données des parents et des enfants. <b>En cas de divorce, merci de fournir également un document officiel qui justifie de l'autorité parentale et du droit de garde</b>
<input type="checkbox"/>	Bulletins scolaires disponibles de l'année en cours 2023-2024
<input type="checkbox"/>	Bulletins scolaires de l'année précédente 2022-2023 (premier, deuxième et troisième trimestres)
<input type="checkbox"/>	Carnet d'apprentissage pour les élèves de la maternelle (petite, moyenne, grande section)
<input type="checkbox"/>	Certificat de scolarité récent (moins d'un mois)
<input type="checkbox"/>	Dossier médical à télécharger du site, remplir puis télécharger sur la plateforme en ligne
<input type="checkbox"/>	Carnet de vaccination <b>à jour</b> avec le nom de l'enfant
<input type="checkbox"/>	<b>Pour les Saoudiens</b> , dérogation délivrée par le Ministère de l'Education Saoudienne
<input type="checkbox"/>	Si votre enfant bénéficie d'un PAI, d'un PPS ou d'un PAP, merci de le joindre impérativement
<input type="checkbox"/>	Pour les entrants en <b>Terminale</b> suivant le cursus français, prière de bien préciser : 1. les enseignements de spécialités suivis en Première 2. les langues LVA et LVB 3. l'enseignement de spécialité abandonné en fin de Première
<input type="checkbox"/>	Pour les entrants en <b>Première</b> suivant le cursus français, prière de bien préciser : 1. les enseignements de spécialités demandés 2. les langues LVA et LVB

### **A envoyer impérativement par mail au service des inscriptions avant le 15 août 2024**

- Iqamas (ou visas de regroupement familial) du père, de la mère et de l'enfant, **sinon** la lettre d'engagement iqama
- Bulletins annuels de l'année 2023-2024 **avec avis de passage en classe supérieure**
- Certificat de radiation (exéat) du précédent établissement (pour les établissements homologués)

**L'acceptation définitive de votre/vos enfant/s et l'entrée en classe ne peuvent se faire avant délivrance de ces documents.**



### Remarques Plateforme en ligne

- Tout document flou et non lisible n'est pas recevable.
- Tout dossier de préinscription n'incluant pas toutes les pièces demandées même validé ne peut être étudié.
- Pour le téléchargement des documents, utiliser un **ordinateur** (pas de téléphone ni de tablette).
- Dans la rubrique « date d'entrée prévue », préciser impérativement la date de l'arrivée de votre enfant à l'établissement.
- Créer impérativement **deux** responsables avec leurs numéros de téléphone et adresses mails respectifs.
- Si vous êtes dans la démarche d'obtention de l'iqama :
  - o Tapez dans la rubrique « N iqama » le suivant « en cours »
  - o Téléchargez dans la rubrique « 5.Documents » une photocopie du visa de regroupement familial
- Si vous n'avez pas encore entamé la démarche d'obtention de l'iqama:
  - o Tapez dans la rubrique « N iqama » le suivant « en cours »
  - o Téléchargez dans la rubrique « 5.Documents » un document vierge intitulé « iqama en cours »
  - o Remplir, signer et télécharger « la lettre d'engagement Iqama »
- Rentrée scolaire : 3 septembre 2024

### Engagement

Vous vous engagez d'autre part à respecter durant la totalité de la scolarité de votre ou de vos enfants :

- Les procédures réglementaires de l'établissement
- Le règlement financier et les échéances du paiement des frais de scolarité et frais annexes
- Les procédures d'inscription, d'admission, de passage de classe, de redoublement, d'orientation et de réorientation
- Le règlement intérieur
- Le règlement de circulation et de stationnement dans l'enceinte et aux abords de l'établissement